

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »**

Le 3 avril 2015 à 10h00, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Bernard GENDRE.

Date de convocation 20 mars 2015 **Date d'affichage :** 20 mars 2015

N° de délibération **CS-20150403-01** **Annexe (s) :** 1

Membres du Comité Syndical Nombre de membres en exercice : 23
Présents ou représentés : 15

Michel PETIT, Robert SASSOLI (par procuration donnée à Mr Gérard FAUQUE), Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Serge, LECLERC Gaétan, CARDONNE, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, Gérard FAUQUE, Bernard GENDRE, Jean-Pierre SALERS.

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 21

Pour : 21 Contre : Abstention :

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 19 février 2015

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée les dispositions de l'article 28 du règlement intérieur approuvé par délibération n° CS-201401200001 du 20 janvier 2014, qui prévoient que le Comité Syndical approuve le compte rendu de la séance précédente.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative qui s'est réunie le 19 mars 2015, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide d'approuver le compte rendu de la séance du comité syndical du 19 février 2015, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait à Auch, le 3 avril 2015

Le Président,



Bernard GENDRE

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Bernard GENDRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

Le 3 avril 2015 à 10h00, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Bernard GENDRE.

Date de convocation : 20 mars 2015 Date d'affichage : 20 mars 2015

N° de délibération : CS-20150403-02 Annexe (s) : 0

Membres du Comité Syndical : Nombre de membres en exercice : 23
Présents ou représentés : 15
Michel PETIT, Robert SASSOLI (par procuration donnée à Mr Gérard FAUQUE), Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Serge, LECLERC Gaétan, CARDONNE, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, Gérard FAUQUE, Bernard GENDRE, Jean-Pierre SALERS.

Nombre de voix : Susceptibles de se prononcer : 21
Pour : 21 Contre : Abstention :

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Rapport sur les délégations de compétence et de signature

1- Délégation de compétence du Président

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°CS-201403140001 en date du 14 mars 2014, délégation permanente pour prendre toute décision concernant la préparation et la passation de l'ensemble des marchés et accords-cadres d'un montant égal ou inférieur à 207 000 € HT, a été donnée au Président du Syndicat Gers Numérique.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, ont été signées les décisions suivantes :

N° de décision	Date de signature	Objet
002-2015	20/01/2015	Marché Travaux MED Radio avec la Société NOMOTECH, approuvé par délibération N°CS-20141030-06
003-2015	04/02/2015	Modification du DC4 annexé à l'acte d'engagement d'ORANGE concernant le sous-traitant SPIE

.... /

2- Attribution de subventions satellites

Monsieur le Président rappelle que par délibération CS-201404140007 en date du 14 avril 2014, les modalités d'attribution de subventions pour les équipements satellites ont été approuvées. La délibération prévoit qu'après instruction des dossiers par le personnel technique et administratif du Syndicat, un arrêté attributif soit notifié aux bénéficiaires avant versement.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2015, ont été attribuées 24 subventions satellites pour un montant global de 7 236,91€, soit :

- 6 836,91€ pour 23 particuliers ;
- 400€ pour 1 professionnel.

Après information de la Commission Administrative qui s'est réunie le 19 mars 2015 et qui n'a émis aucune observation, le comité syndical prend acte de ces décisions.

Fait à Auch, le 3 avril 2015

Le Président,



Bernard GENDRE

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Bernard GENDRE

Le 3 avril 2015 à 10h00, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Bernard GENDRE.

Date de convocation 20 mars 2015

Date d'affichage : 20 mars 2015

N° de délibération CS-20150403-03

Annexe (s) : 2

Membres du Comité
Syndical

Nombre de membres en exercice : 23

Présents ou représentés : 15

Michel PETIT, Robert SASSOLI (par procuration donnée à Mr Gérard FAUQUE), Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Serge, LECLERC Gaétan, CARDONNE, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, Gérard FAUQUE, Bernard GENDRE, Jean-Pierre SALERS.

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 18

Mr Bernard GENDRE, président, ne prend pas part au vote

Pour : 18

Contre :

Abstention :

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Budget Principal - Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2014

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que conformément aux dispositions de l'article L3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndicat doit approuver le compte de gestion établi par Monsieur le Payeur Départemental du Gers et le compte administratif annuel présenté par Monsieur le Président.

Monsieur le Président procède donc à la présentation des comptes 2014 du Budget Principal, qui se résumant comme suit :

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Prévus	344 575,00 €	Prévus	344 575,00 €
Réalisé	292 562,90 € 85%	Réalisé	344 574,99 € 100%
Résultat de clôture 2014		52 012,09 €	

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Prévus	31 000,00 €	Prévus	31 000,00 €
Réalisé	17 272,58 € 56%	Réalisé	0,00 €
Reste à réaliser	0,00 €	Reste à réaliser	0,00 €
Résultat de clôture 2014		-17 272,58 €	
Résultat global de clôture 2014		34 739,51 €	

... / ...

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président (qu'il soit en fonction ou pas) doit quitter la séance pendant le vote de ce rapport. Monsieur Bernard GENDRE quitte donc la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur Henri CORMIER procède à la mise au vote de l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2014 du budget principal.

Vu l'avis favorable de la commission administrative réunie le 19 mars 2015, le Comité Syndical décide d'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2014 du budget principal, tels que présentés en annexe dans les maquettes budgétaires.

Fait à Auch, le 3 avril 2015

Le Président,



Bernard GENDRE

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS
LE 10 AVR. 2015

Acte rendu exécutoire après publication et transmission en

Préfecture le 8/04/2015

Le Président,



Bernard GENDRE

Le 3 avril 2015 à 10h00, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Bernard GENDRE.

Date de convocation 20 mars 2015 Date d'affichage : 20 mars 2015

N° de délibération CS-20150403-04 Annexe (s) : néant

Membres du Comité Syndical Nombre de membres en exercice : 23
Présents ou représentés : 15
Michel PETIT, Robert SASSOLI (par procuration donnée à Mr Gérard FAUQUE), Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Serge, LECLERC Gaétan, CARDONNE, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, Gérard FAUQUE, Bernard GENDRE, Jean-Pierre SALERS.

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 21
Pour : 21 Contre : Abstention :

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Budget Principal – Affectation du résultat 2014

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que conformément aux dispositions de l'article L3312-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndicat doit délibérer sur l'affectation du résultat de l'exercice clos.

Monsieur le Président rappelle le montant des résultats découlant du vote du compte administratif 2014.

Résultat de fonctionnement : + 52 012,09€

Excédent de fonctionnement 2014 à affecter en 2015	52 012,09
Solde d'investissement 2014	
D/001 – Besoin de financement	-17 272,58
R/001 – Excédent de financement	
Solde des restes à réaliser d'investissement	
RAR dépenses	0,00
RAR recettes	0,00
Besoin ou excédent de financement des RAR	0,00
Besoin de financement en investissement (solde + RAR)	-17 272,58
AFFECTATION au R/1068	17 272,58
Couverture du besoin de financement d'investissement	
Réserves complémentaires	12 727,42
REPORT au R/002 en section de fonctionnement	22 012,09

.../...

Solde d'exécution d'investissement : - 17 272,58€

Vu l'avis favorable de la commission administrative réunie le 19 mars 2015, le Comité Syndical décide d'affecter le résultat du Budget Principal 2014 comme suit :

- report du déficit d'investissement d'un montant de 17 272,58€ au compte D001 ;
- affectation du résultat excédentaire de fonctionnement d'un montant de 52 012,09€ :
 - 17 272,58€ transférés en section d'investissement (compte 1068)
 - 12 727,42€ transférés en réserve complémentaire (compte 1068)
 - 22 012,09€ reportés en section de fonctionnement (compte R002)
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Auch, le 4 avril 2015

Le Président,


Bernard GENDRE

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 10 AVR. 2015



Acte rendu exécutoire après publication et transmission en

Préfecture le 8/04/2015

Le Président,


Bernard GENDRE

Le 3 avril 2015 à 10h00, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Bernard GENDRE.

Date de convocation 20 mars 2015 Date d'affichage : 20 mars 2015

N° de délibération CS-20150403-05 Annexe (s) : 2

Membres du Comité Syndical Nombre de membres en exercice : 23
Présents ou représentés : 15

Michel PETIT, Robert SASSOLI (par procuration donnée à Mr Gérard FAUQUE), Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Serge, LECLERC Gaétan, CARDONNE, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, Gérard FAUQUE, Bernard GENDRE, Jean-Pierre SALERS.

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 21
Pour : 21 Contre : Abstention :

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Budget Principal – Budget primitif 2015

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que conformément aux dispositions des articles L3311-1 à L3312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical doit adopter son budget 2015 présenté en section de fonctionnement et d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses, avant le 30 avril 2015 et dans les deux mois suivant le Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur le Président présente les propositions d'inscriptions budgétaires 2015 à l'Assemblée et précise qu'elles sont conformes au chiffrage ayant donné lieu au Débat d'Orientation Budgétaire en séance du 19 février dernier.

Les crédits proposés pour l'exercice 2015 se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 373 400€

- Charges à caractère général : 91 370€
- Charges de personnel : 257 600€
- Autres charges de gestion courantes : 19 600€
- Opérations d'ordre : 4 830€

Recettes : 373 400€

- Contribution du Conseil Départemental : 210 832,75€
- Contribution des EPCI : 140 555,16€
- Report de l'excédent de fonctionnement 2014 : 22 012,09€

.../....

Section d'Investissement

Dépenses : 34 830€

- Immobilisations incorporelles : 13 700€
- Immobilisations corporelles : 3 857,42€
- Report du déficit d'Investissement 2014 : 17 272,58€
-

Recettes : 34 830€

- Opérations d'ordre : 4 830€
- Couverture du déficit d'investissement 2014 par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2014 : 17 272,58€
- Réserve complémentaire : 12 727,42€

Vu l'avis favorable de la commission administrative réunie le 19 mars 2015, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'approuver :

- le budget primitif 2015 tel que synthétisé ci-dessus et présenté en détail dans la maquette budgétaire ci-jointe ;
- le montant des contributions obligatoires à appeler auprès des membres du Syndicat au titre de l'exercice 2015, tel que présenté en annexe.

Fait à Auch, le 4 avril 2015

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 10 AVR. 2015



.....

Le Président,

Bernard GENDRE

Acte rendu exécutoire après publication et transmission

en Préfecture le 8/04/2015

Le Président,

Bernard GENDRE

LE 10 AVR. 2015



Vu pour être annexé à la délibération
n°CS-20150403-05 en date du 3 avril 2015.

Fait à Auch, le 3 avril 2015

Le Président,

Bernard GENDRE

BUDGET PRINCIPAL : CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES

Dépenses de Fonctionnement 2015	373 400,00
Déjà financé par le report de l'excédent 2014	22 012,09
Reste à financer	351 387,91
Contribution EPCI 40%	140 555,16
Contribution CG32 60%	210 832,75

pour rappel

EPCI	Populat*	Tx de particip	2015	2014
Arrats-Gimone	10 321	6,47%	9 088,73	8 912,51
d'Artagnan en Fézensac	7 217	4,52%	6 355,33	6 232,11
Astarac Arros en Gascogne	7 386	4,63%	6 504,15	6 378,04
Bas-Armagnac	8 397	5,26%	7 394,44	7 251,07
Bastides de Lomagne	10 865	6,81%	9 567,78	9 382,27
Bastides et Vallons du Gers	7 373	4,62%	6 492,70	6 366,82
Cœur d'Astarac en Gascogne	8 090	5,07%	7 124,10	6 985,97
Cœur de Gascogne	7 406	4,64%	6 521,76	6 395,31
Gascogne Toulousaine	18 501	11,59%	16 292,08	15 976,20
Grand-Armagnac	13 125	8,22%	11 557,94	11 333,85
les Hautes Vallées	1 027	0,64%	904,38	886,85
la Lomagne gersoise	19 442	12,18%	17 120,73	16 788,78
Savès	9 273	5,81%	8 165,85	8 007,53
la Ténarèze	15 238	9,55%	13 418,66	13 158,49
Val de Gers	9 099	5,70%	8 012,63	7 857,27
Armagnac Adour	6 852	4,29%	6 033,91	5 916,92
Total EPCI	159 612	100,00%	140 555,16	137 830,00

Le 3 avril 2015 à 10h00, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Bernard GENDRE.

Date de convocation 20 mars 2015 Date d'affichage : 20 mars 2015

N° de délibération CS-20150403-06 Annexe (s) : 2

Membres du Comité Syndical Nombre de membres en exercice : 23

Présents ou représentés : 15

Michel PETIT, Robert SASSOLI (par procuration donnée à Mr Gérard FAUQUE), Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Serge, LECLERC Gaétan, CARDONNE, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, Gérard FAUQUE, Bernard GENDRE, Jean-Pierre SALERS.

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 18

Mr Bernard GENDRE, Président, ne prend pas part au vote

Pour : 18 Contre : Abstention :

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Budget Annexe - Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2014

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que conformément aux dispositions de l'article L3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical doit approuver le compte de gestion établi par Monsieur le Payeur Départemental du Gers et le compte administratif annuel présenté par Monsieur le Président.

Monsieur le Président procède donc à la présentation des comptes 2014 du Budget Annexe, qui se résument comme suit :

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Prévus	20 000,00 €	Prévus	20 000,00 €
Réalisé	18 331,15 € 92%	Réalisé	21 542,98 € 108%
Résultat excédentaire de clôture 2014		3 211,83 €	

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Prévus	5 624 200,00 €	Prévus	5 264 200,00 €
Réalisé	26 584,67 € 0%	Réalisé	1 250 850,24 € 24%
Reste à réaliser	31 750,00 €	Reste à réaliser	9 392,00 €
Résultat excédentaire de clôture 2014		1 201 907,57 €	
Résultat global de clôture 2014		1 205 119,40 €	

.... /

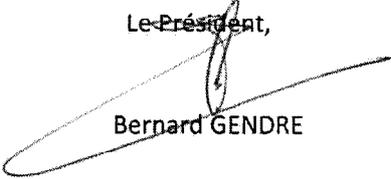
Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président (qu'il soit en fonction ou pas) doit quitter la séance pendant le vote de ce rapport. Monsieur Bernard GENDRE quitte donc la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur Henri CORMIER procède à la mise au vote de l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2014 du budget annexe.

Vu l'avis favorable de la commission administrative réunie le 19 mars 2015, le Comité Syndical décide d'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2014 du budget annexe, tels que présentés en annexe dans les maquettes budgétaires.

Fait à Auch, le 3 avril 2015

Le Président,


Bernard GENDRE

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 10 AVR. 2015



Acte rendu exécutoire après publication et transmission
en Préfecture le 8/04/2015

Le Président,


Bernard GENDRE

Le 3 avril 2015 à 10h00, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Bernard GENDRE.

Date de convocation 20 mars 2015 Date d'affichage : 20 mars 2015

N° de délibération CS-20150403-07 Annexe (s) : néant

Membres du Comité Syndical Nombre de membres en exercice : 23
Présents ou représentés : 15
Michel PETIT, Robert SASSOLI (par procuration donnée à Mr Gérard FAUQUE), Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Serge, LECLERC Gaétan, CARDONNE, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, Gérard FAUQUE, Bernard GENDRE, Jean-Pierre SALERS.

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 21
Pour : 21 Contre : Abstention :

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Budget Annexe – Affectation du résultat 2014

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que conformément aux dispositions de l'article L3312-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical doit délibérer sur l'affectation du résultat de l'exercice clos.

Monsieur le Président rappelle le montant des résultats découlant du vote du compte administratif 2014.

Résultat de fonctionnement : + 3 211,83€

Excédent de fonctionnement 2014 (à affecter en 2015)	3 211,83
Solde d'investissement 2014	
D/001 – Besoin de financement	
R/001 – Excédent de financement	1 224 265,57
Solde des restes à réaliser d'investissement	
RAR dépenses	31 750,00
RAR recettes	9 392,00
Besoin ou excédent de financement	-22 358,00
Excédent de financement d'investissement (solde + RAR)	1 201 907,57
AFFECTATION au R/1068	Néant
Couverture du besoin de financement d'investissement	
REPORT au R/002 en section de fonctionnement	3 211,83

... / ...

Résultat d'investissement : + 1 201 907,57€

Vu l'avis favorable de la commission administrative réunie le 19 mars 2015, le Comité Syndical décide d'affecter le résultat du Budget Annexe 2014 « aménagement numérique » comme suit :

- report du résultat de fonctionnement d'un montant de 3 211,83€ au compte R002 ;
- report du solde d'exécution d'investissement d'un montant de 1 201 907,57€ au compte R001 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Auch, le 3 avril 2015

Le Président,



Bernard GENDRE

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 10 AVR. 2015



Acte rendu exécutoire après publication et transmission en

Préfecture le8/04/2015.....

Le Président,



Bernard GENDRE

Le 3 avril 2015 à 10h00, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Bernard GENDRE.

Date de convocation : 20 mars 2015 Date d'affichage : 20 mars 2015

N° de délibération : CS-20150403-08 Annexe (s) : 2

Membres du Comité Syndical : Nombre de membres en exercice : 23
Présents ou représentés : 17

Michel PETIT, Robert SASSOLI (par procuration donnée à Mr Gérard FAUQUE), Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Serge, LECLERC Gaétan, CARDONNE, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, Gérard FAUQUE, Bernard GENDRE, Jean-Pierre SALERS, Robert FRAIRET, Xavier BALLENGHIEN.

Nombre de voix : Susceptibles de se prononcer : 25
Pour : 25 Contre : Abstention :

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Budget Annexe – Budget primitif 2015

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que conformément aux dispositions des articles L3311-1 à L3312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical doit adopter son budget 2015 présenté en section de fonctionnement et d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses, avant le 30 avril 2015 et dans les deux mois suivant le Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur le Président présente les propositions d'inscriptions budgétaires 2015 à l'Assemblée et précise qu'elles sont conformes au chiffrage ayant donné lieu au Débat d'Orientation Budgétaire lors de la séance du 19 février dernier.

Les crédits proposés pour l'exercice 2015 se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 662 232€

- Charges à caractère général : 114 030€
- Charges exceptionnelles : 548 202€

Recettes : 662 232€

- Contribution du Conseil Départemental : 337 730€
- Contribution des EPCI : 228 120€
- Recettes d'exploitation : 29 500,17€
- Produits exceptionnels : 13 630€
- Opération d'ordre : 50 040€
- Report de l'excédent de fonctionnement 2014 : 3 211,83€

.../...

Section d'Investissement

Dépenses : 19 885 290€

- Immobilisations incorporelles : 148 750€
- Immobilisations corporelles : 80 000€
- Immobilisations en cours : 19 548 500€
- Opération d'ordre : 108 040€

Recettes : 22 004 959,57€

- Participation du Conseil Départemental : 1 156 570€
- Participation des EPCI : 777 590€
- Subvention de l'Etat (FNADT) : 84 392€
- Emprunt : 18 726 500€
- Opérations d'ordre : 58 000€

Vu l'avis favorable de la commission administrative réunie le 19 mars 2015, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'approuver :

- le budget primitif 2015 tel que synthétisé ci-dessus et présenté en détail dans la maquette budgétaire ci-jointe ;
- le montant des participations à appeler auprès des membres du Syndicat au titre de l'exercice 2015, tel que présenté en annexe.

Fait à Auch, le 4 avril 2015

Le Président,


Bernard GENDRE

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 10 AVR. 2015



Acte rendu exécutoire après publication et transmission

en Préfecture le 8/04/2015.....

Le Président,


Bernard GENDRE

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 10 AVR. 2015



Fait à Auch, le 3 avril 2015

Le Président,

Bernard GENDRE

Vu pour être annexé à la délibération
n°CS-20150403-08 en date du 3 avril 2015.

PARTICIPATIONS AU BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT NUMERIQUE »

	Fonctionnement	Investissement
Conseil Départemental	337 727	1 156 567
Arrats-Gimone	11 561	39 527
d'Artagnan en Fézensac	12 512	42 727
Astarac Arros en Gascogne	7 360	22 428
Bas-Armagnac	7 826	25 114
Bastides de Lomagne	16 374	54 304
Bastides et Vallons du Gers	11 349	39 780
Cœur d'Astarac en Gascogne	9 808	33 494
Cœur de Gascogne	8 451	28 606
Gascogne Toulousaine	27 209	96 993
Grand-Armagnac	19 570	69 821
les Hautes Vallées	1 389	3 788
la Lomagne gersoise	28 861	99 220
Savès	15 701	50 952
la Ténarèze	25 101	90 225
Val de Gers	15 419	49 334
Armagnac Adour	9 631	31 271
Total EPCI	228 122	777 584
Total des membres	565 849	1 934 151

Le 3 avril 2015 à 10h00, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Bernard GENDRE.

Date de convocation : 20 mars 2015 Date d'affichage : 20 mars 2015

N° de délibération : CS-20150403-09 Annexe (s) : 1

Membres du Comité Syndical : Nombre de membres en exercice : 23
Présents ou représentés : 17

Michel PETIT, Robert SASSOLI (par procuration donnée à Mr Gérard FAUQUE), Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Serge, LECLERC Gaétan, CARDONNE, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, Gérard FAUQUE, Bernard GENDRE, Jean-Pierre SALERS, Robert FRAIRET, Xavier BALLENGHIEN.

Nombre de voix : Susceptibles de se prononcer : 25
Pour : 25 Contre : Abstention :

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Budget Annexe – Modification des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP)

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que conformément aux dispositions des articles L3312-4 et R3312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical peut voter des Autorisations de Programme, qui prévoient la répartition estimative par exercice des Crédits de Paiement correspondants.

Monsieur le Président rappelle les montants d'AP/CP qui ont été votés lors de la séance d'adoption du budget 2014 et présente les propositions de modification à y apporter.

AP 2014/4 « subventions satellites » :

Montant voté en 2014 :	780 000€
Modification 2015 :	- 780 000€
Total en 2015 :	0€

AP 2014/2 « MED aux sous-répartiteurs » :

Montant voté en 2014 :	22 720 000€
Modification 2015 :	- 1 525 000€
Total en 2015 :	21 195 000€

AP 2014/3 « MED Radio/Wifi » :

Montant voté en 2014 :	851 500€
Modification 2015 :	+ 172 220€
Total 2015 :	1 023 720€

... / ...

AP 2014/5 « sites prioritaires » :

Montant voté en 2014 :	260 000€
Modification 2015 :	+ 90 000€
Total en 2015 :	350 000€

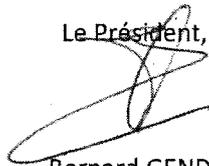
AP 2014/1 « FttH » :

Montant voté en 2014 :	66 044 600€
Modification 2015 :	+ 2 226 530€
Total en 2015 :	68 271 130€

Vu l'avis favorable de la commission administrative réunie le 19 mars 2015, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'approuver les modifications des autorisations de programmes et des crédits de paiement, telles que présentées en annexe.

Fait à Auch, le 4 avril 2015

Le Président,



Bernard GENDRE

REÇU A LA PREFECTURE
LE 10 AVR. 2015

Acte rendu exécutoire après publication et transmission en

Préfecture le 8/04/2015

Le Président,



Bernard GENDRE

Vu pour être annexé à la délibération
n°CS-20150403-09 en date du 3 avril 2015.

LE 10 AVR. 2015
REÇU A LA PREFECTURE

Fait à Auch, le 3 avril 2015

Le Président,

Bernard GENDRE

BUDGET ANNEXE : Modifications des AP/CP

2015	Montant AP			Réalisation* 2014	Reste à financer au 01/01/2015	Crédits de paiement						Cumul des CP	
	Voté au BP 2014	Révision ex 2015	Total			2015	2016	2017	2018	2019	2020		
2014/1	FTTH	66 044 600	2 226 530	68 271 130	0	68 271 130	7 881 500	12 600 800	12 600 800	12 600 800	12 600 800	9 986 430	68 271 130
	17 / 2033						6 000						6 000
	51/2031						100 000						100 000
	18 / 2315						7 775 500	12 600 800	12 600 800	12 600 800	12 600 800	9 986 430	68 165 130
2014/2	MED SR et NRA	22 720 000	-1 525 000	21 195 000	10 915	21 184 085	10 530 000	7 830 000	2 824 085				21 184 085
	28 / 2033				3 420		0						0
	22 / 2315				7 495		10 530 000	7 830 000	2 824 085				21 184 085
2014/3	RADIO Wi-Fi	851 500	172 220	1 023 720	720	1 023 000	1 023 000	0	0	0	0	0	1 023 000
	29 / 2033				720		0						0
	21 / 2315 TVX						1 023 000						1 023 000
2014/4	SATELLITE	780 000	-780 000	0		0							0
2014/5	Sites prioritaires	260 000	90 000	350 000	0	350 000	200 000	150 000					350 000
TOTAL		90 656 100	183 750	90 839 850	11 635	90 828 215	19 634 500	20 580 800	15 424 885	12 600 800	12 600 800	9 986 430	90 828 215

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

Le 3 avril 2015 à 10h00, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Bernard GENDRE.

Date de convocation : 20 mars 2015 Date d'affichage : 20 mars 2015

N° de délibération : CS-20150403-10 Annexe (s) : 1

Membres du Comité Syndical : Nombre de membres en exercice : 23
Présents ou représentés : 17
Michel PETIT, Robert SASSOLI (par procuration donnée à Mr Gérard FAUQUE), Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Serge, LECLERC Gaétan, CARDONNE, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, Gérard FAUQUE, Bernard GENDRE, Jean-Pierre SALERS, Robert FRAIRET, Xavier BALLENGHIEN.

Nombre de voix : Susceptibles de se prononcer : 25
Pour : 25 Contre : Abstention :

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Adhésion à l'AVICCA

Monsieur le Président présente à l'Assemblée, l'organisation, le fonctionnement et les missions de l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA).

Monsieur le Président propose d'adhérer à cette Association, moyennant paiement d'une cotisation annuelle, dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration, conformément à l'article 5 des Statuts ci-annexés, de cette Association. Au titre de 2015, la cotisation s'élève à **1 070€**.

Vu l'avis favorable de la commission administrative réunie le 19 mars 2015, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- d'approuver l'adhésion du Syndicat Gers Numérique à l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA) ;
- d'autoriser le paiement de la cotisation, révisée annuellement par décision du Conseil d'Administration de l'Association ;
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Auch, le 4 avril 2015

Le Président,


Bernard GENDRE

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,


Bernard GENDRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

Le 3 avril 2015 à 10h00, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Bernard GENDRE.

Date de convocation : 20 mars 2015 Date d'affichage : 20 mars 2015

N° de délibération : CS-20150403-11 Annexe (s) : 1

Membres du Comité Syndical : Nombre de membres en exercice : 23
Présents ou représentés : 17

Michel PETIT, Robert SASSOLI (par procuration donnée à Mr Gérard FAUQUE), Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Serge, LECLERC Gaétan, CARDONNE, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, Gérard FAUQUE, Bernard GENDRE, Jean-Pierre SALERS, Robert FRAIRET, Xavier BALLENGHIEN.

Nombre de voix : Susceptibles de se prononcer : 25
Pour : 25 Contre : Abstention :

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Adhésion au régime d'assurance chômage

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que, sur autorisation de la délibération CS-201311040006 en date du 4 novembre 2013, deux postes fonctionnels sont occupés par des agents non titulaires qui relèvent donc du régime général, soumis au versement de cotisations à l'assurance chômage auprès de l'URSSAF.

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le projet de contrat d'adhésion à cet organisme définissant les modalités juridiques et financières applicables en la matière, afin d'ouvrir des droits aux allocations versées par Pôle Emploi en fin de contrat.

Vu l'avis favorable de la commission administrative réunie le 19 mars 2015, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- d'approuver l'adhésion du Syndicat Gers au régime d'assurance chômage ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat d'adhésion auprès de l'URSSAF, tel qu'annexé à la présente délibération, et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Auch, le 4 avril 2015

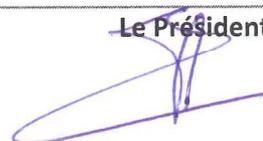
Le Président,



Bernard GENDRE

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Bernard GENDRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

DEPARTEMENT DU GERS

Le 3 avril 2015 à 10h00, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Bernard GENDRE.

Date de convocation : 20 mars 2015 Date d'affichage : 20 mars 2015

N° de délibération : **CS-20150403-12** Annexe (s) : 2

Membres du Comité Syndical Nombre de membres en exercice : 23
Présents ou représentés : 17
Michel PETIT, Robert SASSOLI (par procuration donnée à Mr Gérard FAUQUE), Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Serge, LECLERC Gaétan, CARDONNE, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, Gérard FAUQUE, Bernard GENDRE, Jean-Pierre SALERS, Robert FRAIRET, Xavier BALLENGHIEN.

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 25
Pour : 25 Contre : Abstention :

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation des projets de conventions de servitude relatives aux travaux de montée en débit aux sous-répartiteurs et opticalisation des NRA

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le marché de travaux de montée en débit aux sous-répartiteurs éligibles à l'offre PRM d'orange et NRA origine non opticalisé, a été notifié à la société Orange, le 3 septembre 2014.

Dans ce cadre, la société Orange doit implanter à minima 139 sous-répartiteurs sur des parcelles parfois situées sur le domaine public, parfois sur le domaine privé. Afin de l'y autoriser et de permettre la maintenance de ces équipements, Gers Numérique doit contractualiser individuellement avec chaque propriétaire de terrain sur la base d'une convention de servitude.

Monsieur le Président présente à l'Assemblée les deux projets de convention, l'une pour l'installation et l'exploitation des armoires des Sous-répartiteurs et l'autre pour la pose, l'exploitation et l'entretien d'artères souterraines ou aériennes, définissant les modalités juridiques, techniques et financières entre les parties.

Vu le protocole d'accord national signé le 21 décembre 1999 entre les opérateurs de télécommunications et la Profession agricole, qui prévoit notamment une base d'évaluation des dégâts aux cultures ;

Vu le principe de non-gratuité de l'occupation privative du domaine public et d'égalité des usagers du domaine public (art L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques) ;

Vu le fait que les collectivités fixent librement le montant des redevances dues et qu'elles peuvent à ce titre, invoquer l'intérêt public local, le développement économique et l'attractivité de leur territoire, pour en limiter le prix ;

.../....

Vu l'avis favorable de la commission des relations avec les partenaires réunie le 19 mars 2015, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- d'approuver ces deux modèles de convention de servitude ;
- d'autoriser Monsieur le Président à engager les négociations avec les propriétaires en vue de contractualiser un accord sur la base d'une indemnité forfaitaire unique, conformément à l'article 7 de la convention, plafonnée à 12 000€ maximum par sous-répartiteur et par convention pour les artères.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec chaque propriétaire, à chaque fois que le marché de travaux l'imposera et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Auch, le 4 avril 2015

Le Président,



Bernard GENDRE

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Bernard GENDRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

DEPARTEMENT DU GERS

Le 3 avril 2015 à 10h00, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Bernard GENDRE.

Date de convocation : 20 mars 2015 Date d'affichage : 20 mars 2015

N° de délibération : CS-20150403-13 Annexe (s) : 1

Membres du Comité
Syndical

Nombre de membres en exercice : 23
Présents ou représentés : 17

Michel PETIT, Robert SASSOLI (par procuration donnée à Mr Gérard FAUQUE), Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Serge, LECLERC Gaétan, CARDONNE, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, Gérard FAUQUE, Bernard GENDRE, Jean-Pierre SALERS, Robert FRAIRET, Xavier BALLENGHIEN.

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 25

Pour : 25

Contre :

Abstention :

Monsieur Henri CORMIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du projet de convention d'occupation du domaine public ou privé relatif aux travaux de montée en débit du réseau hertzien gersois

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le marché de travaux de montée en débit du réseau hertzien gersois, a été notifié à la société NOMOTECH, le 20 janvier 2015.

Dans ce cadre, cette dernière doit réaliser les travaux de réaménagement de 97 sites existants, de création de 7 nouveaux sites et d'électrification de 6 sites isolés. Ces équipements hertziens seront parfois implantés sur le domaine public, parfois sur le domaine privé sur lesquels seront utilisés des points hauts existants (château d'eau, église, bâtiment, poteau bois, pylône, ...).

Afin d'autoriser la société Nomotech à intervenir dans le cadre du marché de travaux sur ces bâtiments ou parcelles, tant pour l'installation des équipements que pour leur maintenance, Gers Numérique doit contractualiser individuellement avec chaque propriétaire sur la base d'une convention d'occupation.

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le projet type de convention d'occupation tripartite entre le propriétaire du site, le fermier du réseau hertzien et le Syndicat Gers Numérique, pour une durée de 5 ans, renouvelable tacitement par période d'un an, définissant les modalités juridiques, techniques et financières entre les parties.

Vu le principe de non-gratuité de l'occupation privative du domaine public et d'égalité des usagers du domaine public (art L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques) ;

Vu le fait que les collectivités fixent librement le montant des redevances dues et qu'elles peuvent à ce titre, invoquer l'intérêt public local, le développement économique et l'attractivité de leur territoire, pour en limiter le prix ;

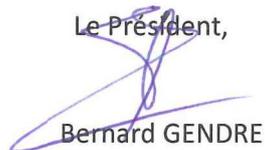
.../...

Vu l'avis favorable de la commission des relations avec les partenaires réunie le 19 mars 2015, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- d'approuver le modèle type de convention d'occupation tel qu'annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à engager les négociations avec les propriétaires en vue de contractualiser un accord sur la base :
 - o d'un montant forfaitaire annuel ferme non actualisable ni révisable de 360€ TTC par an, ou en cas de refus et après négociation entre les parties, d'un montant annuel plafonné à 2 000€, si le propriétaire est une personne privée ;
 - o si possible, à l'euro symbolique, ou en cas de refus et après négociation entre les parties, d'un montant annuel plafonné à 2 000€, si le propriétaire est une personne publique ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec chaque propriétaire, à chaque fois que le marché de travaux de montée en débit du réseau hertzien l'imposera et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Auch, le 4 avril 2015

Le Président,



Bernard GENDRE

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Bernard GENDRE
